



Conseil scolaire du Grand Nord

CONCOURS : RH-02(25) AVIS INTERNE – EXTERNE Emploi d'été 2026 – Moniteur/Monitrice

Le Conseil scolaire du Grand Nord offre divers programmes d'été à ses élèves dans les domaines de l'aménagement linguistique et de la lecture.

Qui ? une étudiante ou un étudiant actuellement inscrit(e) à un programme post-secondaire collégial ou universitaire de l'Ontario en septembre 2026

Quand ? du 3 au 17 juillet 2026 (3 juillet : journée de préparation)
du lundi au vendredi de 8 h 15 à 15 h 45

Où ? École publique Franco-Nord

Rémunération : 17,60 \$/heure

Superviseure : Direction des programmes d'été du site

QUALIFICATIONS ET EXIGENCES :

- Faire preuve d'excellentes habiletés en communication;
- Avoir une bonne maîtrise du français oral et écrit;
- Connaître des stratégies pour favoriser l'apprentissage du français et de la lecture;
- Faire preuve de débrouillardise et d'initiative;
- Posséder de l'expérience en travail auprès des élèves et des enfants;
- Posséder des aptitudes interpersonnelles et une bonne capacité de travailler en équipe;
- Être inscrit(e) dans un programme post-secondaire en lien avec l'éducation est un atout

Veillez faire parvenir votre formulaire et votre curriculum vitae **avant 12 h le 10 avril 2026** à l'attention de :

Madame Sara Fudge
Leader des services pédagogiques
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533 / Téléc. : (705) 671-1794
Courriel : emplois@grandnord.ca

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Selon les règlements de l'Agence de revenu du Canada, les cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC), à l'Assurance emploi (AE) et à l'impôt sur le revenu seront retenues sur toute rémunération.

Francine Vaillancourt, présidente

Carl Dussault directeur de l'éducation

Le Conseil scolaire du Grand Nord encourage l'égalité d'accès à l'emploi

En vertu du règlement 521-01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire du Grand Nord, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.